



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Travaux de sécurisation des berges de l'Arc dans la traversée de Termignon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Syndicat Pays de Maurienne

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Syndicat mixte

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

DURBET

Prénom(s)

Yves

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie 21.e Systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du CE	En lien avec les rubriques de la nomenclature IOTA : 3.2.2.0 : Remblais en lit majeur 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m ² 3.2.6.0 : Système d'endiguement 1° Système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du CE.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'expertise hydraulique démontre que la configuration actuelle des bâtiments et infrastructures du bourg de Termignon, situés sur la rive droite de l'Arc, au sommet de la berge, sont vulnérable au risque d'inondation car plusieurs points bas y ont été identifiés. En cas de crue exceptionnelle, ces bâtiments risquent d'être inondés. Différentes solutions d'aménagement ont été étudiées (mur en génie civil, palplanches, remblais), et dimensionnées pour la crue cinquantennale et centennale, pour finalement aboutir au choix d'une solution mixte. En vue d'optimiser l'aménagement en fonction de l'ensemble des contraintes : techniques, foncières, écologiques, réglementaires, financières..., une solution mixte a été retenue, par le biais des analyses coûts-bénéfices, en privilégiant une digue en remblais dans les zones où celle-ci peut être mise en place puis suivie d'un mur en génie civil type « L » dans les zones à fortes contraintes. En concertation avec les différents acteurs, il fut choisi de retenir le niveau de protection cinquantennal. Les aménagements proposés comprennent donc la construction d'une digue composée de :

- En amont du Pont du Va : Un mur en béton armé de type « L » ET un remblai associé à un parement en enrochements libres
- En aval du pont du Va : Un mur en béton armé de type « L » ET un remblai associé à un parement en enrochement libres

4.2 Objectifs du projet

Réduire le risque inondation au droit des enjeux présents en rive droite de l'Arc dans la traversée du bourg de Termignon. Les différentes solutions d'aménagement étudiées, ont été dimensionnées pour la crue cinquantennale et centennale et aboutissent au choix d'une technique mixte.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1/ La digue en mur en béton armé préfabriqué, sera disposée en arrière de la protection de berge actuelle en enrochement libre en rive droite de l'Arc sur 130 ml en amont puis 300ml en aval du pont du Va.

- Les dimensions "fixes" seront : Profondeur de mise hors gel ou ancrage : 1 m ; Épaisseur du mur = 0.4 m

- Les dimensions variables en fonction de la hauteur de charge en crue Q50 seront :

Largeur en base de la semelle pour Q50 max : 2.8 m max (sur un seul profil) ; Hauteurs hors-sols pour Q50 max :

2.9 m max (sur un seul profil)

La création d'une fosse pour la mise en place de la semelle en profondeur nécessite la réalisation provisoire, pendant la phase travaux, d'une entrée en terre dont l'emprise sera supérieure à l'emprise définitive, en phase exploitation.

2/ La digue en remblai, accompagnée d'un parement en enrochements libres, prendra la suite du mur jusqu'au pont du Va, soit sur 170 ml.

- Les dimensions "fixes" sur le linéaire sont les suivantes : Largeur en sommet : 2 m ; Fruit des berges : 3H/2V ; Épaisseur du parement en enrochements libres = 1.5m

- En revanche, la base de la digue et sa hauteur sont variables : Largeur en base : 8 m en moyenne ; Hauteur max hors sol : 2.3 m (sur un seul profil).

Il est prévu un poste dépose/repose des blocs d'enrochements de la protection existante pour réaliser un raccord durable entre l'enrochement existant et les nouveaux ouvrages.

Le seul accès possible se fait par la départementale 1006. Cette route permet de passer entre les bâtiments et d'atteindre le lit mineur de l'Arc via la montée Sainte-Marie pour le tronçon amont ou la rue des écoles pour le tronçon aval. La base vie sera située contre le pont du Va. 3 phases sont programmées : travaux préparatoires, travaux de sécurisation de berge et remise en état du site.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Au stade initial 2 points de débordement sont observés dès Q10.

Le projet dans sa phase exploitation correspond à un gain hydraulique puisqu'au stade aménagé, il est observé une protection optimale pour Q50 et une protection à minima pour Q100. Soit une absence de débordement à Q50 et des débordements à Q100 uniquement à la côté ligne de charge Q50, dans le cas d'un scénario d'obstruction partielle des ponts, ou d'engravement ou d'obstacle.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un dossier d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du Code de l'Environnement, comprenant un volet IOTA et potentiellement un volet DIG ou DUP. Le projet pourrait également être soumis à un permis d'aménager (hauteur de digue très ponctuellement supérieure à 2 m).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Murs en béton armé : épaisseur des murs	40 cm
Profondeur de l'ancrage/hauteur totale (hors sol) pour Q50	1 m / jusqu'à 2.9 m
Largeur de semelle/longueur du linéaire	jusqu'à 2.4 m / 130 ml + 300ml
Remblai en terre : fruit des berges	3H/2V
Largeur en base/largeur en sommet/longueur du linéaire	8 m en moyenne/2m/170 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " E Lat. : ° , " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de la nouvelle commune de Val-Cenis a été approuvé en 2016 et concerne l'ancienne commune de Termignon (avant fusion). Le projet concerne les zones naturelles dites "zones N" et « Ur(za) ».

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le linéaire du projet se situe au sein d'une ZNIEFF de type 2 n° 820031698 "Adrets de la Maurienne" Et en proximité (environ 130m) d'une ZNIEFF de type 1 n° 820031694 "Pelouses steppiques et pinèdes du Belvédère"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les premiers APPB sont situés à plus de 8 km de la zone d'étude.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en aval hydraulique du Parc National de la Vanoise.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le présent PPBE du département de la Savoie, relatif aux infrastructures routières départementales porte sur la 4ème échéance (2024-2029).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein des périmètres de protection (dans un rayon de 500m) de 3 monuments : Église Notre-Dame de l'Assomption de Termignon ; Monument aux morts; Chapelle de la Visitation. Il est donc soumis à l'autorisation des ABF. La proximité avec les bâtiments historiques rend aussi obligatoire la prise en compte d'un habillage des aménagements conforme au savoir-faire local.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'inventaire zones humides du CEN Savoie ne relève aucune ZH sur les emprises du projet, même si les saulaies présentes le long du linéaire représentent un habitat humide.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de l'Arc sur le territoire des communes de Val-Cenis (Bramans, Sollières-Sardières, Termignon, Lanslebourg Mont-Cenis, Lanslevillard), Bessans et Bonneval-sur-Arc a été approuvé le 12 juillet 2016.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul site recensé par l'ancienne base de données BASOL est un four d'incinération d'ordures ménagères (SSP000969801), d'une capacité de 1 tonne par heure, exploité de 1982 à 1990 par la CCHMV sur la commune de Sollières-Sardières, au lieu-dit "le Mulleney". Ce site est à 1 km à vol d'oiseau en aval hydraulique le long de l'Arc, du site du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul captage en proximité du site du projet était la source du Moulin, pour de l'adduction collective d'eau potable, à présent abandonné, en amont hydraulique du projet. Les captages actifs sont sur l'ancienne commune de Sollière.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est celui du lac du Mont Cenis

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe -A proximité (1.8 km) du site N2000 DH ZSC n°FR8201779 "Formations forestières et herbacées des Alpes internes" - A moins de 3 km au sud et est du site Natura 2000 Directive Oiseaux FR8210032 – « La Vanoise » - A moins de 2 km du site Natura 2000 Directive Habitats-Faune-Flore FR8201783 – « Massif de la Vanoise »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est à 24 km au nord du site du projet (Cirque des Evettes)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement prévu
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun drainage prévu
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des terrassements en déblais sont nécessaires pour la réalisation de la protection du mur tronçon amont en génie civil (assise de la protection) : 480 m3 ; Des terrassements en remblai sont nécessaires pour couvrir la protection mur en génie civil par-dessus l'assise de la protection : 200m3, pour réaliser le corps de la digue en remblai et sa sur-épaisseur par rapport à l'état initial : 1015 m3.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Près de 800 m3 de fourniture en remblai vont être nécessaire au projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune incidence avec les réseaux AEP ou assainissement
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'habitat recensé sur le linéaire de projet amont du pont du Va est essentiellement un affleurement de rochers érodés; Absence d'espèces végétales exotiques/invasives ; côté flore, relevé ponctuels d'"Asperugo procumbens", classée NT/quasi menacée à enjeu faible. Les enjeux sont très faibles sur la zone d'étude. Le tronçon aval côtoie une Saussaie à Myricaria, habitat humide à fort enjeu, mais qui sera évitée.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations sont trop éloignées du site N2000 et situées en milieu anthropisé. L'occupation de sols est entièrement urbaine sur le linéaire du projet (cf Corine Land Cover 2018) - code 112 Tissu urbain discontinu
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'occupation de sols est entièrement urbaine sur le linéaire du projet (cf Corine Land Cover 2018) - code 112 Tissu urbain discontinu
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site des travaux est situé dans la zone R (rouge). Le règlement du PPRi stipule : « Il s'agit de zones (urbanisées ou naturelles) très exposées aux phénomènes naturels (aléa fort) ou de zones naturelles exposées à un aléa moindre qu'il convient de protéger pour éviter toute implantation nouvelle et préserver les champs d'expansion de crues."
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux sont éloignés des zones de captage, aucune intervention n'aura lieu directement dans le cours d'eau et tout sera mis en œuvre pour éviter la moindre pollution accidentelle du milieu
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux impliquent la présence d'engins (mais pas dans le lit du cours d'eau), du bruit, des vibrations liées à la restructuration du sol. La gêne la plus importante sera pour les habitations proches du chantier et des voies d'accès, mais sera temporaire, en phase chantier uniquement.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit des engins de chantier uniquement
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux impliquent la présence d'engins (mais pas dans le lit du cours d'eau), et donc du bruit, des vibrations liées à la construction des ouvrages. Impact temporaire en phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les mouvements de terres montrent que le projet est plutôt déficitaire en matériaux, pas de mise en décharge prévue
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe au sein des périmètres de protection (dans un rayon de 500m) de 3 monuments : Église Notre-Dame de l'Assomption de Termignon ; Monument aux morts; Chapelle de la Visitation. Il est donc soumis à l'autorisation des ABF. La proximité avec les bâtiments historiques rend aussi obligatoire la prise en compte d'un habillage des aménagements conforme au savoir-faire local.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est entièrement situé en milieu anthropisé

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune décision suite à un examen au cas par cas pour des projets, plans, programmes ou projets d'urbanisme communaux et intercommunaux n'est recensé sur le site de la DREAL concernant la commune de Val-Cenis-Termignon en 2023/2024/2025.

S'agissant des avis rendus par la MRAE, seuls 1 avis a été rendu en 2023 pour le projet d'Installation d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Chavière à Val-Cenis - l'AE demandant des compléments d'informations sur l'étude d'impact; aucune incidence n'est à attendre sur le projet faisant l'objet de la présente demande d'examen au cas par cas.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures qui seront mises en place dans le cadre de l'application de la séquence ER seront, en premier lieu, les préconisations et mesures classiques pour tout chantier en proximité d'une rivière.

Elles comprennent le respect des normes en vigueur et l'entretien des engins, ainsi que toutes les mesures de prévention des risques de pollution : adaptation et choix des accès, bases vie étanches, prévention des laitances de béton et chutes de blocs dans le cours d'eau.

La réutilisation et la valorisation des matériaux au cours du chantier sera également de vigueur.

De façon plus spécifique, les mesures visant à éviter et réduire les incidences sur le milieu biologique, au vu de l'évaluation des incidences réalisée dans le cadre du diagnostic écologique, consisteront en :

- mesure d'évitement : Optimisation spatiale de l'emprise travaux afin d'éviter les habitats humides
- mesures de réduction : Optimisation temporelle des opérations de travaux, avec adaptation du calendrier de travaux aux enjeux écologiques.

Seront également envisagées :

- des mesures d'accompagnement : avec des mesures de prévention à l'introduction et à la dissémination des EvEE. ainsi que la remise en état du site, des plateformes, aires de stationnement et toutes les surfaces de chantier remaniées

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet fera l'objet d'une étude d'incidence environnementale précise et détaillée dans le cadre du dossier de demande d'autorisation (articles L.214-1/L.181-1 et suivants du Code de l'Environnement). Pour rappel, les travaux seront menés dans un milieu fortement anthropisé et donneront lieu à une remise en état complète du site (pas d'artificialisation supplémentaire). Ces éléments seront décrits dans le dossier loi sur l'eau mais il est d'ores et déjà possible d'estimer les impacts sur les milieux biologiques et physiques comme très réduits. Les enjeux au droit du site sont surtout paysagers et fonciers (humains). Or concernant le milieu humain, le projet vise à sécuriser les riverains. Les incidences du projet seront positives pour le milieu humain. Au vu de ces éléments, le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 8 : Diagnostic écologique	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 9 : Rapport d'AVP	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DURBET

Prénom Yves

Qualité du signataire Président du SPM

À Saint Jean de Nauvienne

Fait le 02/06/2025



Signature du (des) demandeur(s)